

Le 9 juin 1996, on vote !

Autor(en): **Ley, Anne-Marie**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **84 (1996)**

Heft 5

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-280962>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le 9 juin 1996, on vote!

Gouverner sans s'essouffler

Est-on d'accord de permettre aux conseillers fédéraux de se réserver du temps pour gouverner plutôt que de s'épuiser à administrer leurs départements jusque dans les moindres détails? Est-on d'accord, également, de fournir à la paysannerie helvétique des moyens de pratiquer une agriculture qui préserve équitablement les intérêts des consommateurs et ceux de l'environnement? C'est à ces deux questions que citoyennes et citoyens seront appelés à répondre le 9 juin, à l'occasion de la deuxième session de votations fédérales de 1996.

L'histoire commence par un ambitieux projet conçu par deux parlementaires imaginatifs, tous deux professeurs de droit, qui en ont ras-le-bol des projets de révision constitutionnelle qui ne cessent de s'enliser. Le Genevois Gilles Petitpierre et le Bâlois René Rhinow concoctent un projet qui doit donner au Conseil fédéral des moyens adaptés aux exigences des institutions politiques de ce XX^e siècle finissant. Dans l'idéal, espèrent-ils, il faut un collège gouvernemental, peut-être plus étoffé, avec un président, pourquoi pas, et des secrétaires d'Etat dotés d'un certain pouvoir de décision, ou encore des directeurs de département. Pour donner les moyens au Conseil fédéral de définir des stratégies d'avenir tout en étant en mesure de relever rapidement les défis d'une société qui évolue à un rythme qui coupe le souffle. Parallèlement, pour le décharger des bagatelles administratives et de certaines fonctions de représentation.

Passée à la moulinette du Conseil fédéral, puis du parlement, la réforme du gouvernement est devenue une loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration, portant sur la création de dix postes de secrétaires d'Etat et laissant aux conseillers fédéraux la possibilité de procéder eux-mêmes aux remaniements d'offices fédéraux dans leurs ministères. Les forces populistes (Démocrates suisses et Parti de la liberté) ont réuni sans peine les signatures nécessaires à l'aboutissement d'un référendum, sur

la base de l'argument de l'inutilité et du coût de ces auxiliaires des conseillers fédéraux.

Le Conseil fédéral s'est finalement laissé convaincre par cette réforme. Il a notamment accepté que la nomination des secrétaires d'Etat soit agréée par le parlement. Il fait valoir que le rejet de la loi sur l'organisation placera aussi l'administration dans un embarras certain, puisque toutes les mesures de rationalisation, permettant de réaliser des économies de l'ordre de 240 millions de francs par an ne pourront plus être mises en oeuvre. Tandis que le refus d'autoriser l'engagement d'un maximum de dix secrétaires d'Etat, chiffré à 3 ou 4 millions de francs par an ressemble à un coup d'épée dans l'eau, puisque l'Exécutif fédéral jouit d'ores et déjà de la compétence d'engager ce type de magistrats. Comme en atteste la présence de trois d'entre eux au Département des affaires étrangères et de l'intérieur. Comme quoi certains partis politiques auraient tout intérêt à réfléchir à deux fois avant de lancer des référendums!

Une nouvelle charte de l'agriculture

Les initiatives populaires se suivent et se ressemblent comme de fausses jumelles. Après un compromis entre Parlement et Union suisse des paysans, refusé le 12 mars 1995 en votation populaire, voici que débarque devant les citoyens un autre compromis entre les Chambres, les paysans à la fibre écologique et les consommateurs. En attendant l'arrivée d'un troisième projet, patronné par l'Association des petits et moyens paysans (l'alémanique VKMB), qui doit encore subir son examen de passage devant les parlementaires fédéraux.

L'initiative de l'Union suisse des paysans avait été retirée en faveur d'un contre-projet mis au point par les Chambres. Jugé trop flou et trop peu écologique, celui-ci a été rejeté l'année dernière, à une courte majorité de 51% des votants, en même temps que des contributions de solidarité imposées aux paysans pour la promotion de leur production et qu'un contingentement laitier corrigé.

L'initiative «paysans et consommateurs - pour une agriculture en accord avec la nature» déposée en 1991 avait fait l'objet

d'un préavis de rejet par le Conseil fédéral. Mais l'aboutissement de la troisième initiative du VKMB, charte pour une agriculture verte, couplé au vote négatif de mars 1995, a incité les commissions des Etats et du National à présenter des contre-projets, pour tenter de concilier les intérêts des exploitants agricoles et des consommateurs, convaincus que dans la perspective de la libéralisation provoquée par le GATT, seule une agriculture fondée sur une production de qualité, ciblée sur les attentes des consommateurs, aura des chances de survie. Les promoteurs de l'initiative ayant accepté de la retirer, seul le contre-projet, largement approuvé dans les deux Chambres, sera soumis au vote. Il prévoit le versement de paiements directs aux paysans qui apporteront la preuve qu'ils fournissent des prestations à caractère écologique, par la pratique de l'agriculture biologique ou de la production intégrée (emploi limité d'engrais chimique). Ce contre-projet prévoit aussi l'introduction d'une déclaration sur la provenance des produits.

Si cette charte de l'agriculture passe la rampe le 9 juin, elle s'inscrira dans le droit fil de la politique agricole 2002, mise en consultation en octobre dernier, qui supprime la garantie des prix agricoles et donne une impulsion décisive à la production intégrée et biologique.

Anne-Marie Ley

Elections fédérales à travers radios et télévisions privées

La radio privée est encore une affaire d'hommes en Suisse, tout comme la télévision privée du reste. Les femmes, depuis l'avènement des diffuseurs privés, autorisé par la législation fédérale il y a une bonne dizaine d'années, n'y œuvrent encore qu'en coulisses, modestement. Les mâles animateurs de ces émissions se montrent nerveux à l'occasion, empressés le plus souvent, mais surtout ils ont manifestement beaucoup de plaisir à mettre candidates et candidats sur le gril avant les élections fédérales. Nombre de candidates ont été traitées avec une certaine désinvolture ou impatience. C'est le cri du cœur poussé par Dore Heim, secrétaire féminine de l'Union suisse des journalistes, à l'appui d'une

étude solidement documentée, réalisée par Bettina Nyffeler, spécialiste en recherche sur les médias, avec le soutien de l'Office fédéral de la communication. Cette étude a porté sur les émissions qui ont précédé les élections fédérales d'octobre 1995 de neuf radios locales alémaniques et journaux régionaux de la Radio alémanique de service public, ainsi que de six télévisions locales de Suisse alémanique. Fait à signaler, le temps de parole alloué aux candidates a dépassé 50% à Radio 24 et Radio Z et oscillé pour les autres entre 30 et 44%. Pour les télévisions locales, ce temps de parole a atteint un sommet de 80% à Zurich, un petit tiers pour les autres, alors qu'il n'était que de 23% à la Télévision suisse alémanique.

(aml)

Les candidates dans les médias

«Die Kandidatinnen in den Medien»*, une étude effectuée à chaud sur la manière dont les candidates, lors des élections fédérales de 1995, ont été traitées par les médias: radio, télévision et un choix représentatif de quotidiens. Une étude sexospécifique menée par trois observatrices: Barbara Hofmann pour le Tessin, Anne-Marie Ley pour la Suisse romande et Bettina Nyffeler pour la Suisse alémanique. Chaque partie est publiée dans la langue originale. Introduction et conclusion sont menées de main de maître par la Commission fédérale de l'égalité. Il est constaté que les élections fédérales de 1995 ont permis d'augmenter modestement la présence des femmes dans la vie politique. Mais que si les journalistes utilisent de moins en moins de formules sexistes, ils devraient prendre plus en considération les préoccupations spécifiques des femmes, faire plus appel à des expertes - entre les échéances électorales. De plus, dans les émissions et les articles de journaux consacrés aux élections, les femmes devraient à l'évidence se voir accorder au moins la place qui leur revient compte tenu de la part des candidatures féminines.

*A commander auprès de l'OCFIM, 3000 Berne. (bma)